

Acheter ou basculer des Sicav

sur un contrat d'assurance-vie

Disclaimer :

Cet article n'est pas une recommandation d'achat personnalisée. Pour tout projet d'investissement fondé sur l'assurance-vie, nous vous invitons à nous contacter afin de recevoir toutes les informations légales à propos des produits qui vous intéressent, et, si cela n'a jamais été fait ou doit être actualisé, dresser votre profil d'investisseur afin de trouver le ou les produit qui pourront répondre à vos souhaits et perspectives d'investissement.

Auteur de cette fiche et éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de Ligne Bleue sprl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)
Tél. : 081 733534
Gsm : 0494 725753

info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

Correction : aléatoire.
N'hésitez pas à nous signaler nos coquilles... :-)

© Images : Freepik.com et Bernard Poncé.

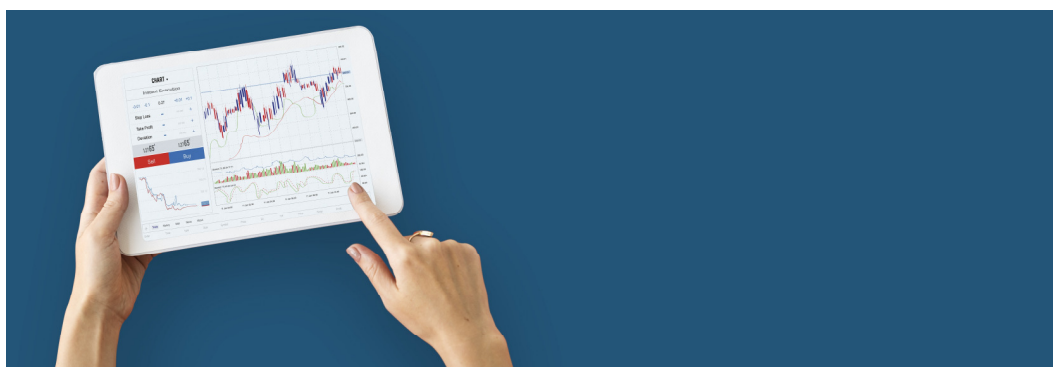
Ce document a été établi par notre bureau à l'usage exclusif de notre clientèle.
Tous droits réservés.

Certains clients souhaitant opérer un basculement de leur compte-titres bancaire vers une assurance-vie, il nous a semblé judicieux d'analyser les implications d'une telle opération afin de vérifier si, au final, elle est avantageuse. Ce qui est le cas, indépendamment des raisons qui peuvent pousser au changement.

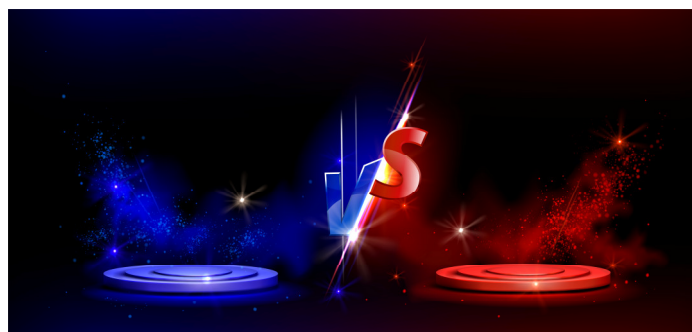
Pour mener à bien cette étude, il nous fallait deux cobayes. Nous aurions pu nous tourner vers nos partenaires NN ou Athora qui proposent tous deux de la branche 23, et qui sont donc concernés au premier chef par les résultats de notre travail. Mais nous avons finalement opté pour la Banque Triodos et Baloise Luxembourg, parce que la seconde a accédé à notre demande d'intégrer dans son offre d'assurance des Sicav de la première.

En effet, l'arrêt de sa collaboration avec la Banque Triodos a été pour Ligne Bleue l'occasion d'élargir le travail avec Baloise et ses contrats d'assurance-vie Profolio et Crystalfolio. Souhaitant poursuivre une synergie informelle avec la Banque vu la qualité et la durabilité de ses produits, nous avons demandé à la compagnie d'assurance de pouvoir diffuser par elle les fonds Triodos Global **Equities** Impact Fund, Triodos **Pioneer** Impact Fund et Triodos Impact **Mixed** Fund – Neutral.

Ceci étant précisé, nous pouvons dès lors vous faire part des avantages et inconvénients d'un transfert de Sicav tenues sur un compte-titres vers une assurance-vie. Il est toutefois à noter que notre étude est valable pour tout compte-titres et toutes assurances-vie, mais aussi que nous préférons quand ces dernières sont souscrites par notre intermédiaire... :-) Triodos et Baloise ne servent donc que d'exemples et le disclaimer en colonne de gauche prend ici tout son sens.



En préliminaire, il est utile de rappeler les grandes différences qui existent pour des Sicav déposées sur un compte-titres en banque ou logées dans un contrat d'assurance-vie. Elles portent principalement sur la taxation appliquées au placement.



En banque :

- Vous ne pouvez généralement acheter que des parts « retails », destinées aux particuliers, et plus fortement chargées en frais de gestion annuels.
- Il n'y a pas de taxe à l'achat mais éventuellement pendant la durée de vie de la Sicav et à la sortie. Une sicav versant des dividendes voient ceux-ci imposés à 30 %. De plus, il y a aura sur ces Sicav une taxation de 30 % sur la plus-value réalisée sur la partie obligataire du portefeuille, s'il y en a une, évidemment ! Pour les Sicav de capitalisation, assez fréquentes pour éviter les taxes évoquées ci-avant, il y a une taxe de 1,32 % sur le produit de la vente.
- Un compte-titres entre dans le champ d'application de la taxe sur... les compte-titres.

En assurance, il y a une taxe de 2 % à l'achat et c'est tout. C'est donc plus simple, mais aussi plus cher, semble-t-il, tout compte fait. Pas vraiment, et même ce sera souvent l'inverse. Notamment parce que 2 % pris au départ d'un investissement ne valent pas 1,32 % pris à la fin. Ce point est important, nous y reviendrons en p. 5.

En sus de ces différences fiscales, on relèvera quelques points importants :

- Que ce soit en banque ou en assurance, des frais d'achat sont généralement comptés. Un petit comparatif peut être utile, en rappelant évidemment que le gratuit à un prix, c'est bien connu.
- Il arrive très souvent qu'en banque, il ne soit possible d'effectuer des arbitrages sans frais qu'entre Sicav de la même institution. Mais ce n'est pas toujours le cas, et entre Sicav de gérants différents, des frais de vente et de rachat seront d'application car un transfert de l'une à l'autre Sicav n'est pas possible.
- La notion de conseil n'est pas automatiquement présente. Par exemple, la banque Triodos ne donne pas de conseils en placements sur ses compte-titres classiques. Le conseil est par contre toujours présent avec votre courtier.
- Le choix est parfois limité au Sicav d'une institution bancaire, limitant ainsi la diversité, ce qui n'est pas le cas en assurance-vie qui propose souvent un choix parmi plus d'une trentaine de fonds minimum.
- Certaines institutions demandent des montants minima, ce qui est valable tant en banque qu'en assurance, mais généralement, les banques sont plus souples sur ce point.
- Un contrat d'assurance-vie permet d'aménager une clause décès indépendamment d'un testament.
- Enfin, des frais de gestion seront régulièrement pris, soit intégrés dans le cours des Sicav, soit ajouté au contrat.

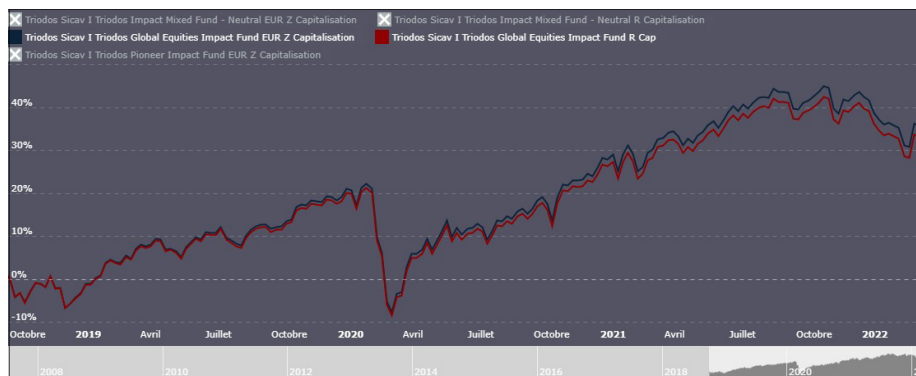
Ce dernier point est important car les frais de gestion impactent directement la rentabilité d'un fonds de placement. Or, ces frais sont différents suivant le type de part que l'on peut acquérir. Le client particulier sera quasi tout le temps obligé d'acheter des parts dite « R » (retail), plus chargée en frais de gestion. Mais par exemple, via Baloise, on peut acheter des parts « Z » normalement réservées aux professionnels. Elles sont moins chargée en frais de gestion annuels. C'est la même sicav, mais pas le même rendement.

Parts R vs Parts Z

Avant d'aller plus loin, il convient de définir ce que sont les parts R et Z, en prenant exemple de ce qui ce fait à la Banque Triodos (parts R), et chez Baloise (parts Z).

Les parts R sont donc des parts dites retail, vendues directement aux particuliers. Elle incluent des frais de rémunération pour l'intermédiaire, la Banque Triodos en l'occurrence. Les parts Z sont par contre des parts professionnelles qui n'incluent pas le rémunération évoquée ci-avant. Elles sont accessibles aux particuliers via le contrat Baloise parce que, techniquement, c'est la compagnie (qui est professionnelle) qui achète les parts avant de les inscrire sur votre contrat.

Du fait de frais de gestions supérieurs dans les parts R, celles-ci ont systématiquement une rentabilité inférieure aux parts Z. Les graphiques ci-dessous le montrent nettement. Les parts Z, en bleu, performent mieux, ce que le tableau page suivante démontre en chiffres concrets.



Mais ce critère de rentabilité n'est pas relevant s'il est pris seul. Il faut en effet inclure dans notre étude l'ensemble des frais et taxes qui impactent les différentes parts de la Sicav. Ce que nous avons fait ci-dessous. Notre tableau donne les frais annuels et ponctuels appliqués aux différentes parts (les chiffres sont donnés en %).

Document Ligne Bleue Etabli le 20/11/2022	Triodos Impact Mixed Fund – Neutral			Avantage Class Z sur Class R cap	Triodos Global Equities Impact Fund			Avantage Class Z sur Class R cap	Triodos Pioneer Impact Fund			Avantage Class Z sur Class R cap
	Triodos		Baloise		Triodos		Baloise		Triodos		Baloise	
	Class R Cap	Class R Dis	Class Z Cap		Class R Cap	Class R Dis	Class Z Cap		Class R Cap	Class R Dis	Class Z Cap	
ISIN	LU0504302356	LU0504302604	LU0785618231	0,65	LU0278271951	LU0278272413	LU0785617340	0,74	LU0278272843	LU0278272926	LU0785618744	1,02
Frais annuels courants de la Sicav	1,55	1,55	0,90	0,65	1,74	1,74	1,00	0,74	2,12	2,12	1,10	1,02
Frais de gestion annuels des intermédiaires	0,00	0,00	1,00 (1)	-1,00	0,00	0,00	1,00 (1)	-1,00	0,00	0,00	1,00 (1)	-1,00
Performances annuelles en %	Performances annuelles en %				Performances annuelles en %				Performances annuelles en %			
2022 (au 30/10)	-14,49	-14,49	-14,14	0,35	-13,4	-13,4	-12,97	0,43	-10,14	-10,14	-9,55	0,59
2021	4,78	4,78	5,24	0,46	13,38	13,40	14,02	0,64	6,40	6,41	7,22	0,82
2020	4,36	4,36	4,83	0,47	5,82	5,82	6,40	0,58	20,99	20,98	21,89	0,90
2019	12,23	12,24	12,72	0,49	24,02	24,01	24,69	0,67	34,90	34,90	35,90	1,00
2018	-1,37	-1,38	-0,90	0,47	-2,50	-2,49	-1,95	0,55	-11,97	-11,98	-11,30	0,67
2017	3,14	3,13	3,57	0,43	8,76	8,78	9,37	0,61	10,22	10,19	11,04	0,82
Frais ponctuels												
Frais d'achat (2)	1	1	0,50	0,50	1,00	1,00	0,50	0,50	1,00	1,00	0,50	0,50
Taxe d'assurance (3)	0	0	2,00	-2,00	0,00	0,00	2,00	-2,00	0,00	0,00	2,00	-2,00
Frais d'arbitrage (4)	2,32	1	0	2,32	2,32	1	0	2,32	2,32	1	0	2,32
Frais de vente (5)	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Taxe boursière à la vente	1,32	0,00	0,00	1,32	1,32	0,00	0,00	1,32	1,32	0,00	0,00	1,32
Précompte mobilier sur plus-value (6)	30,00	30,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00
Précompte mobilier sur dividende (7)	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00

Notes

- (1) Les frais de gestion Baloise sont dégressifs en fonction du montant : 0,80 % dès 50.000 € ; 0,65 % dès 125.000 € ; etc.
- (2) Auprès de la Banque Triodos (class R) et Baloise, via Ligne Bleue (class Z). Attention : chez Baloise, si le premier apport est de moins de 50.000 €, des frais forfaitaire compagnie de 150 € sont prélevés avec ce versement.
- (3) Chez Baloise, la taxe d'assurance est payable en 4 fois (4 x 0,5 % du montant initial, payables à partir de l'année 1).
- (4) Chez Triodos, les arbitrages directs ne sont pas possible : il faut vendre le titre et racheter de nouvelles parts, avec les taxes et frais inhérents. Chez Baloise, le premier arbitrage de l'année civile est gratuit. Les suivants sont limités à 0,5 % et un maximum de 250 € par opération.
- (5) Chez Baloise, le premier retrait de l'année civile est gratuit. Les suivants sont limités à 0,5 % et un maximum de 250 € par opération.
- (6) Uniquement en banque : lors d'une vente, 30 % sur la plus-value réalisée sur la part obligataire.
- (7) Uniquement en banque : lors d'une vente, 30 % sur les dividendes distribués. Les parts de distribution signalées ne distribuent toutefois pas ou très peu de dividendes.

En conclusion, on peut résumer les choses comme suit :

- Les parts Z disponibles chez Baloise sont moins chargées en frais, avec un impact positif sur les rendements.
- Les possibilités d'arbitrage sont plus favorables chez Baloise.
- Si l'on tient compte des frais courants et de gestion ainsi que de la performance, le résultat à l'avantage des parts Z Baloise est le suivant (chiffres 2017 - 2022) :

- Fonds mixte : entre 0 et 0,14 %
- Fonds equity : entre 0,17 et 0,41 %
- Fonds Pioneer : entre 0,61 et 1,02 %

On peut considérer que c'est peu, mais malgré tout, c'est du positif en plus pour le même risque. Est-ce néanmoins suffisant pour faire une démarche de transfert ? La taxation apporte une réponse décisive car elle semble approximativement identique sur le papier, mais en pratique, elle ne l'est pas.

Le réel avantage qui n'a pas de prix, mais finalement si

Indépendamment de la raison initiale amenant au transfert, nous avons vu que les gains potentiels de l'opération dépendent principalement du type de parts possédées ainsi que des taxes et les frais prélevés. Mais on pourra rajouter, car ce n'est pas rien, l'absence de la fameuse taxe d'assurance de 2 % lorsque celle-ci est prise en charge par une compagnie lors d'une action de promotion (et il y en a régulièrement). Ce qui rajoute du grain à moudre au profit de la solution assurance, n'en doutons pas.

Mais au-delà de ces considérations qui peuvent déjà faire une (grosse) différence, il y a un élément qui est fondamental : **un jour, vous (ou vos héritiers) allez vendre vos Sicav**. Et la plupart du temps, l'état viendra toquer à la porte de votre compte-titres en banque pour prélever sa dîme. Or, en assurance-vie, si on paie au début, on ne paie rien à la fin. Dès lors, transférer aujourd'hui des titres vers une assurance-vie, c'est s'assurer de ne pas payer un impôt (beaucoup) plus lourd demain.

En effet, si vous conservez vos titres pendant un certain temps, ce qui est toujours conseillé, l'augmentation de valeur pourra être conséquente. Avoir vu des Sicav plus que doubler en 10 ans n'a rien d'exceptionnel. Ce qui fait que la taxation va suivre proportionnellement. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'il vaut mieux être taxé sur un montant moindre au début, que sur un montant plus élevé à la fin. Finalement, cette opération est un peu semblable à une donation où l'on paie des frais à un moment X pour en éviter de plus importants à un moment Y. À vous de choisir la voie la moins imposée...



Conclusion

Chaque cas est évidemment à étudier séparément, et nous sommes à votre disposition pour le faire. Mais cela vaut certainement la peine de s'y atteler, d'autant plus lorsque les cours boursiers sont bas ! En effet, après une bonne dégelée, on vend moins cher, ce que personne n'aime faire. Mais comme il ne s'agit pas ici de prendre une perte, mais d'opérer un transfert, cela n'a pas d'importance. Sauf que si, puisque l'on va de facto subir une taxation sur la vente qui sera a priori moindre que celle qui se ferait après une remontée des cours ! Bref, dans l'optique d'un transfert, mieux vaut vendre en plein marasme avant de réinvestir. D'ailleurs, les frais d'achat, s'il y en a, seront eux aussi plus abordables.

À quelque chose malheur est bon, c'est déjà ça...